

L'ÉVEIL

Hebdo

N° 500 / 13^{ème} année. mardi 14 octobre 2003

PRÉSIDENTIELLE 2003 :

Six candidats pour un fauteuil

Des six candidatures validées par le Conseil Constitutionnel, quatre sont des poids lourds et deux font figure de figurants.

Le scrutin présidentiel de novembre prochain va voir s'aligner six candidats, dont trois se présentent sous l'étiquette d'indépendant, il s'agit de : Mohamed Khouna Ould Haïdalla, Ould Taya et Aïcha Mint Jeddane. Les trois autres restants, à savoir : l'irréductible opposant, Ahmed Ould Daddah du Rfd (Rassemblement des forces démocratiques), le sulfureux Messaoud Ould Boulkheïr de l'App (Alliance populaire progressiste d'obédience nassériste) et l'énigmatique Moulaye Hacem Ould Jiyid du Pmrc (Parti mauritanien du renouveau et de la concorde nationale) sont investis chacun par sa formation politique.

Mme Aïcha Mint Jeddane, n'a déposé son dossier auprès du conseil constitutionnel, que le mardi 7 octobre soit à quelques heures de la clôture du dépôt des dossiers de candidature qui était prévue pour le mercredi 8 octobre 2003 à minuit. Celui-ci portait le n° 8, laissant apparaître que deux dossiers ont été rejetés faute de signatures de 50 parrains comme l'exige la loi. Il pourrait s'agir du militaire d'obédience baathiste, M. Abdel Kader Ould Nagi et d'un hom-

me d'affaires, qui avait, semble-t-il, annoncé en fin août son intention de se lancer dans la course.

M. Mint Jeddane a eu la Baraka puisqu'elle a peiné à recueillir ses 50 signatures de parrainage. Il n'en reste pas moins qu'elle a affirmé avoir rencontré de grosses difficultés pour son parrainage par des conseillers municipaux qui ne prenaient pas très au sérieux sa candidature. Mais à force de persévérer et de persuader, elle a fini par vaincre leur scepticisme et leur arracher ces précieuses signatures nécessaires à la validation de sa candidature. A l'en croire, ces conseillers sont issus principalement de l'opposition et aussi de la majorité dans une moindre mesure.

Ould Taya et Ould Haïdalla : Deux militaires aux destins similaires

Il ne fait pas de doute que l'intrusion de l'ancien Président Mohamed Khouna Ould Haïdalla, dans le jeu politique pour conquérir le fauteuil présidentiel, a bouleversé une donne politique qui était jusque-là figée entre une opposition atomisée et un pouvoir fort, à tel point que les observateurs ne voyaient pas d'enjeu majeur pour ces élections présidentielles. Cette redistribution des cartes a eu pour effet de créer une nouvelle situation inédite qui éclipe tant soit peu, sur la scène médiatique, les deux autres candidats, Ahmed Ould Daddah et Messaoud

Ould Boulkheïr, farouches opposants du pouvoir en place. Une élection dont, d'ailleurs, personne ne peut présager l'issue le 7 novembre prochain, jour du scrutin pour le premier tour.

Ould Taya et Ould Haïdalla sont deux militaires qui ont géré ensemble le pays de 1979 à 1984 avant que le premier n'évince le second le 12 décembre. Ils ont le même âge, 63 ans, mais Haïdalla serait plus âgé de quelques mois seulement. Le goût du secret, l'un et l'autre l'affectionne. Le président sortant, avec ses dix neuf ans de pouvoir, a l'avantage de diriger encore le pays et d'avoir à son actif plusieurs réalisations au plan politique, économique, culturel et social. La Mauritanie des années 80 ne ressemble pas à celle de son prédécesseur, qui lui ne l'a gérée effectivement que pendant cinq ans pendant lesquels la liberté et la démocratie étaient encore des termes abstraits pour le commun des Mauritaniens. Ould Taya lui, a ancré le pays dans la démocratie, quelles que soient par ailleurs ses imperfections. Entamées en 1986 par des élections communales au niveau régional, celles-ci se sont étendues aux départements avant d'embrasser les communes rurales. Cet élan de démocratisation va s'estomper avec les moments d'instabilité politique qu'a connus le pays entre 1987 et 1991, marqués par un cycle infernal de violations des droits de l'homme pour des complots réels ou supposés. Le

20 juillet 1991, la parenthèse est levée avec la mise en place d'une constitution votée par référendum, consacrant les libertés individuelles, de pensée et d'opinion. Partis politiques, syndicats et autres associations naissent, des institutions démocratiques accompagnent le mouvement avec la création de deux chambres parlementaires (l'assemblée nationale et le sénat).

Ould Daddah et Ould Boulkheïr : Alliés d'hier, adversaires aujourd'hui

Les deux autres candidats sont des civils. Paradoxalement, c'est ce qui semble les mettre en retrait par rapport à cette compétition qui se réduit de plus en plus à un duel entre les deux militaires.

Ahmed Ould Daddah est un "récidiviste". Candidat lors des premières élections présidentielles pluralistes de l'ère démocratique en 1992, il avait alors bénéficié d'un soutien populaire sans précédent consécutif au ralliement de toutes les forces d'opposition de l'époque derrière sa candidature. Mais depuis, de crise

en crise, l'Ufd/en qui l'avait soutenu s'est effritée avant d'être dissoute et de renaître, l'ombre d'elle-même, sous les traits d'un Rfd qui aura du mal à rééditer pour son candidat l'exploit de 1992 où Ahmed Ould Daddah avait obtenu 32% des voix dans un contexte marqué par une fraude massive et des imperfections de toutes natures.

Messaoud Ould Boulkheïr, qui était l'un des soutiens de Ahmed Ould Daddah en 1992, l'affrontera cette fois-ci, du moins indirectement. En fait, même lors des premières présidentielles, Messaoud a tenté en vain d'être investi par l'Ufd qui hésitait devant faire le choix entre plusieurs prétendants.

Messaoud, 1er ministre hartani, est aussi le 1er hartani à se porter candidat. Il compte plus sur le vote de sa communauté et c'est ce qui risque de lui porter préjudice parce que de plus en plus de haratines estiment qu'ils ont une dette envers Ould Taya qui les a, quoi qu'on dise, sortis de l'ombre.

Moussa Diop